

La cigale ayant taffé, toute l'année,
 (Toute fainéante qu'on puisse la considérer),
 Se trouva fort dépourvue,
 Lorsque le virus apparu.
 Elle alla demander protection,
 À la fourmi Matmut, sa Direction,
 La priant de lui accorder,
 Juste 3 jours télétravaillés,
 Jusqu'à la fin de la crise actuelle.
 « Vous me le devez bien, — lui dit-elle —,
 Jusqu'à la fin, c'est une obligation légale...
 D'assurer ma sécurité, et c'est le principal ! »



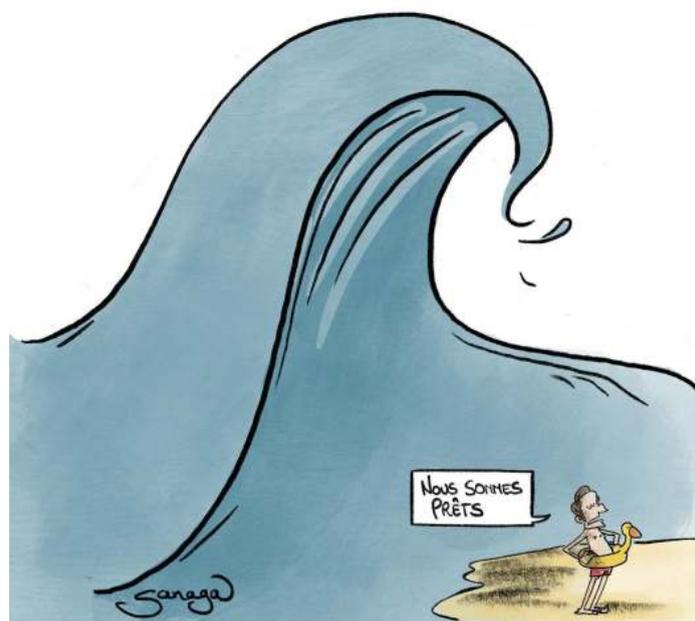
La Direction est déconnectée des réalités ;
 C'est là un de ses nombreux défauts.
 « Que faisiez-vous, au temps chaud ?
 Dit-elle à sa salariée.
 — Bah je taffais ! Tout le temps !
 Pour remplir vos caisses ! Ne vous en déplaie.
 — Vous taffiez ? J'en suis très à l'aise...
 Eh bien continuez, et ROMPEZ ! maintenant ! »

Les vagues liées à la COVID 19 se suivent et ne se ressemblent pas. Il en est de même de la gestion de la crise sanitaire à la Matmut, le dernier accord en est un bel exemple.

Alors que l'employeur à une obligation d'assurer la sécurité et la santé des salariés, la Direction fait le choix de proposer un accord discriminatoire et pour se faire, la Direction mélange crise sanitaire et accord télétravail...

Alors que le Gouvernement préconise 3 jours de télétravail par semaine pour tous les salariés dont l'activité le permet afin d'éviter les interactions, notre chère Direction, qui se croit mieux informée que le Conseil de Défense

LES LIMITES DE LA METHODE COUÉ



FO Matmut, le syndicat de tous les salariés Matmut, employés ou cadres...
 Contactez-nous et adhérez directement en ligne sur www.fo-matmut.org — contact@fo-matmut.org

Sanitaire sur la virulence des variants DELTA et OMICRON, s'assoit sur les recommandations du Gouvernement et n'accorde pas ces jours de télétravail.

Concrètement, la Direction propose, uniquement pour les salariés bénéficiant déjà du télétravail habituel, d'obtenir 1 jour supplémentaire de télétravail.

C'est tout.

Mais avant de bénéficier de ce jour supplémentaire, il serait bon que les salariés ayant signé l'avenant télétravail depuis 6 mois, puissent déjà bénéficier du télétravail habituel, la hiérarchie trouvant toujours une bonne excuse pour ne pas octroyer les jours de télétravail pourtant accordés...

Après consultations des militants et des adhérents FO Matmut, FO s'est rendu à l'évidence : nous ne pouvons pas signer un accord ouvertement discriminatoire qui ne protège pas l'ensemble des salariés, puisqu'il ne concerne que 3700 d'entre nous sur 6474 salariés.

Avec cet accord, les collègues actuellement sans télétravail resteront... sans télétravail !

Les collègues des petites agences en sont donc d'office exclus puisque ces salariés ne sont pas concernés par l'accord télétravail.

Les salariés en "back office", ne faisant pas de télétravail, sont aussi exclus de ce magnifique accord.

Ouste les conseillers... Restez en agence ! COVID ou pas COVID...

Comme de bon petits soldats, vous devez affronter l'épidémie porte ouverte. La Direction comptera les blessés plus tard sans vous récompenser. Normal vous ne faites que votre travail !



Grand seigneur, le Groupe Matmut va "faciliter" le télétravail occasionnel comme par magie ! Le désenchantement va être dur car actuellement c'est le parcours du combattant pour l'obtenir, même en présence d'un certificat de la médecine du travail.

De plus, le télétravail occasionnel ne correspond pas à la crise actuelle car il s'organise pour répondre à des événements qui peuvent être soudains et/ou imprévus (par exemple aléa climatique, blocage massif des transports).

Depuis le mois de novembre nous savons que l'épidémie augmente, le caractère soudain ou imprévu ne peut-être mis en avant.

FO avait demandé l'application du télétravail exceptionnel, comme pour la première vague, qui correspond parfaitement à la situation. L'article L 1222-11 du code du travail dispose qu' *En cas de circonstances exceptionnelles, notamment de menace d'épidémie, ou en cas de force majeure, la*

FO Matmut, le syndicat de tous les salariés Matmut, employés ou cadres...
Contactez-nous et adhérez directement en ligne sur www.fo-matmut.org – contact@fo-matmut.org

mise en œuvre du télétravail peut être considérée comme un aménagement du poste de travail rendu nécessaire pour permettre la continuité de l'activité de l'entreprise et garantir la protection des salariés.

Pourquoi tant de frilosité avec le télétravail exceptionnel ?

Serait-ce parce que l'ensemble des salariés aurait été concerné ?

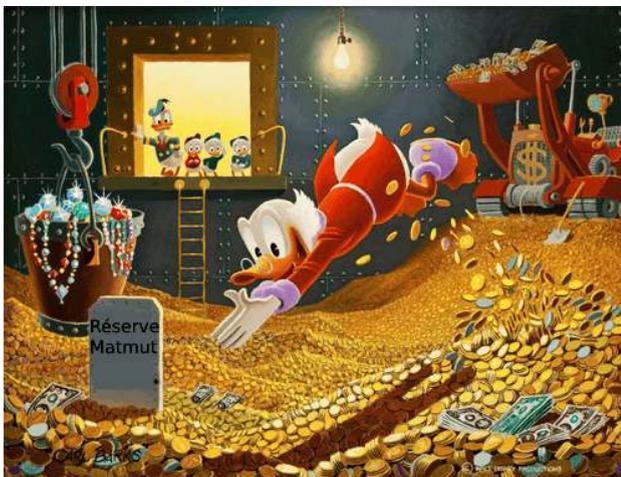
Voici, encore une fois, une triste démonstration que la santé des salariés est le cadet des soucis de la Direction. **Totalement déconnectée de la réalité, celle-ci semble se laisser aller à un mythe selon lequel nous ne travaillons pas lorsque nous sommes en télétravail.** La Direction a pourtant su nous demander de télétravailler avec nos ordinateurs et téléphones personnels pendant le premier confinement.



Voilà les remerciements...

FO n'a pas signé cet accord aussi, car une nouvelle fois, la Direction procède à un **transfert de responsabilité sur le Directeur d'Agence** pour la décision de laisser ou de fermer la porte de l'agence. Si un collègue est atteint de la COVID en agence alors que la porte était ouverte, **qui sera responsable ? La Direction saura-t-elle accepter sa responsabilité ou la déléguera-t-elle au Directeur d'Agence ?**

FO n'a pas signé l'accord non plus car il n'y a pas le maintien de salaire pour les salariés demandant l'activité partielle.



Pourtant la Matmut est carrément **SDF** (Sans Difficulté Financière).

Pour 2021, le Groupe dépasse les 4 millions de sociétaires (4 047 226 Sociétaires). Il y a une reprise des souscriptions, l'ensemble de la gamme des contrats est en croissance, à 822 000 souscriptions. Le taux d'adhésion est en hausse de 8,8 %.

Mais, malheureusement, il n'y a pas assez d'argent pour maintenir les salaires. Il ne faut pas toucher aux économies du Groupe Matmut, qui est la fourmi, et vous la cigale, puisqu'en activité partielle.

Donc, pour résumer...

- ***Vous ne bénéficiez pas du télétravail habituel ?***

Bonne nouvelle ! La crise sanitaire ne vous concerne pas. Ouf ! Vous êtes immunisés.

Tout va bien pour vous, continuez de venir travailler comme d'habitude.

Tout va bien ! Qu'on vous dit...

- ***Vous bénéficiez (du moins en théorie) du télétravail habituel ?***

Bonne nouvelle ! Vous aurez droit à 1 jour de télétravail "en plus".

Donc si vous aviez, en pratique, 0 ou 1 jour de télétravail habituel, vous aurez droit à 1 ou 2 jours de télétravail effectifs (la préconisation gouvernementale étant de 3 jours par semaine).

La Direction vous demande de bien vouloir conserver un système immunitaire optimal les jours d'exposition aux virus Delta ET Omicron. En vous remerciant par avance...

FO rappelle à la Direction son obligation morale et légale de s'assurer de la santé des salariés et en appelle à agir en responsabilité en respectant les recommandations gouvernementales.

**FO réclame encore et toujours les 3 jours de télétravail exceptionnel
pour tous les collègues !**

**Sans exception ! Sans discrimination !
Pour FO, c'est NON NÉGOCIABLE !!!**

**FO Matmut, le syndicat qui refuse les discriminations entre les
salariés du groupe Matmut !**

